



Vices électriques cachés suite à un achat immobilier

Par **Cristian**, le **13/11/2009** à **20:45**

Bonjour,
Je viens d'acquérir un appartement, et je vais de surprise en surprise.
Lors d'une visite du bien, j'avais remarqué (c'était d'ailleurs indiqué), que le compteur n'était plus aux normes, et j'avais accepté de prendre à mes frais la mise en conformité.
Depuis (la vente est du 30/10/2009), les défauts apparaissent...Fils électriques dénudés, dissimulés derrière le lambris d'une pièce, interrupteurs mal ou pas du tout fixés, et surtout non alimentés, lave-vaisselle branché sur l'eau chaude, j'en passe et des meilleures...
Existe-t-il un recours contre ce genre "d'arnaque", puisqu'il s'agit bien de celà, car le vendeur (non-occupant), ne pouvait ignorer celà ?
J'avais prévu dans mon budget +/- 1000 €, je vais largement dépasser 8000 € au final, car certains "branchements" sont même dangereux !
Je vous remercie de m'indiquer s'il y a des solutions...
Cordialement

Par **komiko**, le **18/11/2009** à **02:04**

j ai eu les mêmes surprises lors de l'achat de mon appartement!!
Je n'ai fait que payer les travaux ensuite!
je ne pense pas que vous puissiez parler de vices cachés (l'état électrique vous a été signalé de plus c'est à l'acheteur de tout inspecter...)et de vous retourner contre l'agence qui vous l'a vendu

Par **Cristian**, le **18/11/2009** à **12:04**

Je suis d'accord en ce qui concerne le fait que j'avais pris à ma charge le remplacement du tableau électrique qui n'était plus conforme, mais je ne pouvais tout de même pas démonter le lambris d'une pièce pour trouver des fils électriques, de même que trouver des fils derrière les meubles de la cuisine, dénudés, reliés au courant, et pouvant trainer dans l'eau...Je pense à la limite **qu'il s'agit d'une mise en danger**...Je crois tout de même que je vais en parler à mon ancien avocat Bordelais, qu'en pensez vous ?
Merci